



**Le Club Palangrotte Côte Catalane  
Ville de Saint-Cyprien  
organise du 01 au 05 août 2023  
Le 30ème CHAMPIONNAT de FRANCE  
BIG GAME en NO KILL**



**CPCC**

**1 impasse Pierre Werner  
66750 Saint-Cyprien**

**Mail : [club.palangrotte@gmail.com](mailto:club.palangrotte@gmail.com)**

**Contacts :**

**Président : René Assandri**

**Trésorier : Emmanuel Jullien**

**Référent Big Game : Thierry Barbier  
(Licence FFPS & Big Game obligatoire)**





## **Championnat de France 2023**

**Dossier technique et programme de la manifestation.  
Concours de Pêche Sportive en haute mer No Kill.  
du 01 au 05 août 2023**

**La F.F.P.S a confié à notre association: l'organisation du  
« Championnat de France de pêche au gros 80 livres No Kill »  
dans notre ville de Saint-Cyprien du 01 au 05 août 2023.**

**La compétition est inscrite au calendrier fédéral, elle est  
réservée aux licenciés de la F.F.P.S et son déroulement se fait  
sous l'égide de la Fédération Française de Pêche Sportive avec  
la participation de la ville de Saint-Cyprien et de nos partenaires.**

**Le RÈGLEMENT FÉDÉRAL POUR LES COMPÉTITIONS DE PÊCHE  
SPORTIVES BIG GAME AU BROUMÉ AU MOUILLAGE,  
est le guide de référence pour l'organisation de cette  
manifestation.**





# CLUB PALANGROTTE

## COTE CATALANE

Siege social: 1 Impasse Pierre Werner 66750 Saint Cyprien  
Club house: 7 quai Arthur Rimbaud 66750 Saint Cyprien

Mail : [club.palangrotte@gmail.com](mailto:club.palangrotte@gmail.com) Tel : 06 60 87 97 91  
<http://www.clubpalangrotte.fr>



N° Fédéral: LR 66-076

## Programme de la manifestation:

### Festivités et lieux d'accueil : Port de Saint-Cyprien

#### Mardi 01 août

14h00 : Réception des bateaux Capitainerie de Saint-Cyprien

A partir de 14h00 : contrôle des bateaux et matériel de pêche, distribution panier de bienvenue

18h00 : Briefing des capitaines.

19h00 : Apéritif inaugural Cour de la Capitainerie.

#### Mercredi 02 août ( 1er jour Championnat de France)

6h15 : Café, viennoiseries, distribution panier repas et sardines

7h15 : Départ groupé à la sortie du port.

8h00: Mise à l'eau des lignes (pêche au mouillage, possibilité de 2 déplacements. Obligation d'annoncer au podium les changements)

17h00 : Levée des lignes

18h00 : Comptabilisation des prises.

19h00 : Apéritif

#### Jeudi 03 août ( 2ème jour du Championnat de France)

6h15 : Café, viennoiseries, distribution panier repas et sardines

Départ libre.

8h00 : Mise à l'eau des lignes (pêche au mouillage, possibilité de 2 déplacements. Obligation d'annoncer au podium les changements)

17h00 : Levée des lignes

18h00 : Comptabilisation des prises.

19h00 : Apéritif dinatoire

#### Vendredi 04 août ( 3ème jour du Championnat de France)

6h15 : Café, viennoiseries, distribution panier repas et sardines

Départ libre

8h00 : Mise à l'eau des lignes (pêche au mouillage, possibilité de 2 déplacements. Obligation d'annoncer au podium les changements)

17h00 : Levée des lignes

18h00 : Comptabilisation des prises.

19h00 : Apéritif

#### Samedi 5 Août

Journée de rattrapage si mauvaise météo

19h00 Remise des prix

20h00 Apéritif et dîner de gala.

#### Programme de la journée de rattrapage :

6h15 : Café, viennoiseries, distribution panier repas et sardines

Départ libre.

8h00 : Mise à l'eau des lignes (pêche au mouillage, possibilité de 2 déplacements. Obligation d'annoncer au podium les changements)

15h00 : Levée des lignes



## Participation et organisation du concours

Comité d'organisation:

Jury: 1 membres du bureau du CPCC + 1 représentant des capitaines + et un arbitre fédéral.

Un bateau de contrôle + un bateau "Balai".

Compétition : Championnat de France tout gros 80 livres No Kill.

Durée de la compétition : 5 jours dont 3 jours de pêche.

Composition des équipages:

\_Maximum 4 pêcheurs le capitaine compris.

\_Minimum 3 pêcheurs le capitaine compris

Nombre maximum de cannes en pêche: 4 cannes y compris celle à pêcher du poisson d'appât(vif)

Réception et contrôle des bateaux lors de la validation le jour d'accueil.

Radio : Canal à définir au briefing des capitaines.

Bateau : Distance entre chaque bateau 0,5 miles.

Appâts : 30 kg de sardines par jour, par bateau.

Zone de pêche : Carte jointe, Coordonnées géographiques jointes

Mode de pêche : Broumé, au mouillage, ancre virtuelle autorisée, No Kill.

Temps de pêche : De 8h00 à 17h00.

Poissons classés : Selon règlement fédéral.

Comptabilisation des prises : de 18h00 à 20h00.

Classement, résultats : Règlement F.F.F.S, classement FIPS (voir règlement fédéral joint)

Inscriptions et renvoi des documents jusqu'au 1 juillet 2023.

Le montant de l'inscription comprend :

Les apéritifs du soir, un sac de bienvenue, le café et viennoiseries du matin, les repas froids pour les 3 jours de pêche (midi), un tee-shirt Championnat de France par équipier. 1 cubi de vin, 1 pack d'eau, 3-4 baguettes par bateau et par jour, 30 KG de sardines par jour par bateau.

Lots pour les 3 premiers de la compétition.

Le vase de Sèvres offert par la Présidence de la République.

Un lot sera remis à chaque équipage participant et présent à la remise des prix.

Un emplacement sur aire d'accueil réservé à chaque bateau participant.

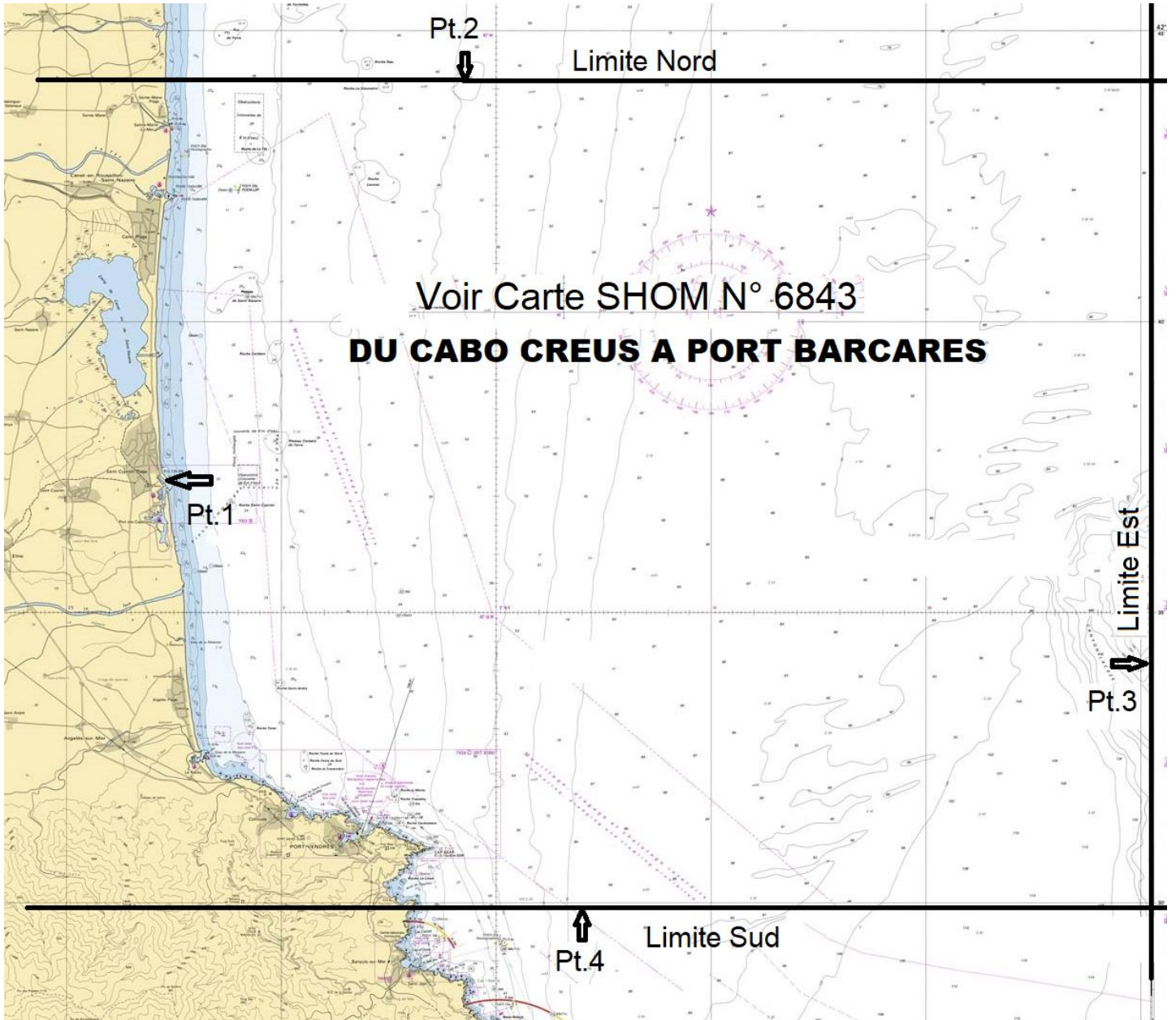
Licences FFPS obligatoire.

Réclamations pêcheur : Toute réclamation ne sera acceptée qu'accompagnée d'un chèque de caution de 150€





## Définition de la zone de pêche



Pt1 Port de Saint-Cyprien : 42°37',130 N ; 03°03',073 E

Pt2 Roche Vidal (au nord) : 42°44',450 N ; 03°09',450 E

Pt3 Canyon Lacaze Duthiers (est-21miles) : 42°34',324 N ; 03°25',231 E

Pt4 Face Port de Banyuls (au sud) : 42°29',850 N ; 03°12',450 E



---

## LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES PÊCHES SPORTIVES S'ENGAGE

---

### Recommandations clés en matière de lutte contre le dopage

-----

Les sportifs qui prennent des médicaments sont tenus de vérifier si ceux-ci figurent sur la liste des substances et méthodes interdites par l'AMA. (Agence Mondiale Antidopage)

Des précautions particulières doivent être effectuées lors de la prise d'antihypertenseurs, en particulier de diurétiques, qui sont disponibles à la fois comme préparations individuelles et en association avec d'autres médicaments normalement autorisés. Les diurétiques sont toujours interdits.

Pour ces raisons, chaque athlète doit vérifier la liste des substances interdites et, si nécessaire, demander une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT). L'exemption pour usage thérapeutique doit être accordée avant de prendre une substance interdite.

***Un certificat ou l'ordonnance d'un médecin n'autorise pas en soi l'athlète à utiliser la substance interdite.***

***Tout athlète a droit de pratiquer un sport propre.***

Commission médicale fédérale FFPS.



**Patrick MORGA**  
Président

# Fédération Française des Pêches Sportives

COMMISSION NATIONALE MER

Mimizan, le 14 mars 2023

## Alcool et Tabac

Réf : MP 02 23

Vous avez certainement pour beaucoup lu le communiqué du comité directeur FFPS relatif à la consommation d'alcool, cigarette et vaporette durant les compétitions fédérales. Celui-ci demande quelques explications.

Il s'agit tout simplement, ce que le code du sport mentionne depuis toujours et ce dont une fédération agréée et délégataire du ministère se doit de faire appliquer.

Voici comment cela doit s'appliquer pour nous. La stricte interdiction de fumer et de boire de l'alcool est efficace pour le bord de mer, du coup de sifflet du départ à celui de l'arrêt de la compétition une fois les cannes relevées. Pour le lancer des poids de mer l'interdiction s'applique dès lors que l'on pénètre sur l'aire de lancer file d'attente comprise. En bateau dès lors que l'embarquement est effectué jusqu'au débarquement.

Pour la remise des prix et palmarès il va de soit que sur le podium la stricte interdiction s'applique mais que les buvettes ou les services à table lors du repas connexe pourront se poursuivre.

En tous les cas rester raisonnable et protéger votre santé

Respectueusement.

Patrick MORGA